DECISIONS MUNICIPALES

prises en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT

Conseil Municipal du 23 Juin 2020

MARCHES PUBLICS

20/24

Il est conclu un marché avec l'entreprise qui propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour le marché comportant un lot unique et concernant l'acquisition de matériel thermique et électrique pour les services des espaces verts de la Ville.
Livraison du matériel semaine 25 au plus tard.
Le montant des dépenses à engager au titre de ce marché, est arrêté comme suit :

Entreprise/Adresse	Montant HT
JARDIGRENN 273 Avenue de Fronton 31200 TOULOUSE	11 273

20/25

Il est conclu un marché avec l'entreprise qui propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour le marché comportant un lot unique et concernant la prestation de télésurveillance pour la gestion des intrusions et des alertes agression dans les bâtiments municipaux.
Le présent marché prendra effet à compter de la date de notification. Il est conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par décision expresse.
Le montant des dépenses à engager au titre de ce marché, est arrêté comme suit :

Entreprise/Adresse	Montant HT/An
NEXECUR 451 RUE LOUIS LEPINE 34000 MONTPELLIER	4 512

20/26

Il est conclu un marché avec l'entreprise qui propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour le marché comportant un lot unique et concernant l'hydrodécapage avec enlèvement des chewing-gums des parvis pavés, place Bombail du Centre-Ville et de l'Espace Monestié.
Les prestations devront être réalisées en septembre 2020.
Le montant des dépenses à engager au titre de ce marché, est arrêté comme suit :

Entreprise/Adresse	Montant HT
VIATECH 4 rue Alfred Deshors, 19100 BRIVE	11 235

****